

Compléments d'information pour  
refonte des fichiers électoraux à  
partir du 1<sup>er</sup> Mars 2017.

**A l'attention du service ELECTIONS**

**REFONTE à effectuer à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2017 après traitement du  
tableau au 28 février.**



La refonte supprimera tous les radiés et renumérotera les électeurs classés par ordre alphabétique.  
**IMPORTANT :** Les électeurs repris aux tableaux intermédiaires des 6 février et 6 avril doivent rester en attente, ils seront intégrés aux tableaux des 5 jours avant les élections présidentielles et législatives.

**I – Démarche pour réaliser votre refonte :**

S'assurer d'utiliser la Version Serveur (17.02.14) – Version Client (17.02.14).

**Si ce n'est pas le cas :**

Dans le logiciel Soluvote, se rendre sous :

→ N.F.I → Licence → Vérifier la version NFI

Un mail envoyé précédemment détaille la procédure de refonte générale.



Cette procédure est à faire également sur vos listes complémentaires. (municipale et européenne)  
Après refonte, il sera nécessaire d'imprimer vos listes générales et de nouvelles cartes électorales.